

# Belgique

## Assemblée générale de la Croix-Rouge de Belgique<sup>1</sup>.

L'assemblée générale de la Croix-Rouge de Belgique s'est réunie à Bruxelles le 1<sup>er</sup> mai 1927, sous la présidence de M. le docteur Nolf, ancien ministre des Sciences et des Arts, président de la Société. Le président, dans une allocution très applaudie, attire l'attention de l'assistance sur quelques points particulièrement dignes de la retenir : tout d'abord sur une proposition du Conseil général, tendant à réviser les statuts de telle manière que feraient de droit partie des Conseils provinciaux de la Croix-Rouge les présidents de ces Comités locaux ; puis sur l'assistance que la Société a pu donner, sans temps perdu, à 75,000 familles en distribuant pour plus de 18 millions de secours pendant la grande inondation de l'hiver 1925-1926 ; le président indique ensuite que la Société aura, au cours de cette année, à fixer les détails de son organisation du temps de guerre ; il s'agira, en particulier, de déterminer comment les dix mille lits jugés nécessaires pour cette éventualité seront distribués dans le pays. En terminant, M. le docteur Nolf, adresse un appel aux présidents des comités locaux en les priant de n'épargner aucun effort pour trouver des adhérents nouveaux et en les engageant à s'assurer pour cela le concours efficace des dames patronesses.

Le directeur général, M. Dronsart, présente un rapport au nom du Conseil général. En voici l'essentiel :

Un grand pas a été fait en ce qui concerne l'élaboration du « programme de guerre » ; les titres des diverses catégories du personnel, leur hiérarchie ont été admis et, dans un très bref délai, les questions relatives aux choix des titulaires, etc., seront réglées ; des décisions

---

<sup>1</sup> Voy. *La Croix-Rouge de Belgique*, revue mensuelle, mai 1927.

# Belgique

ont été prises quant à l'uniforme ; tout le travail est très avancé. La protection de la santé publique par l'éducation populaire a continué à se réaliser dans les meilleures conditions. Le programme d'intervention de la Croix-Rouge en cas de catastrophes ou de calamités, que le Comité central a élaboré, doit s'étendre à toutes les régions du pays ; certaines d'entre elles ne sont pas encore suffisamment organisées ; cependant le rapporteur rappelle tout ce qui a pu être effectué dans ce domaine, en particulier pendant les inondations et lors d'accidents de chemin de fer. Le Congrès international de sauvetage et de premiers secours, tenu dans la ville d'Amsterdam, a été pour la Croix-Rouge de Belgique un encouragement et un stimulant nouveaux.

Au cours de 1926, des décisions nouvelles ont été prises en ce qui concerne la Fondation Depage : il a été décidé de commémorer ensemble Antoine Depage et sa noble épouse, Marie Depage, et de créer une seule fondation « Antoine et Marie Depage ». Conformément aux désirs exprimés par les donateurs, la Fondation agrandira l'Institut médico-chirurgical et créera un Centre de santé ; elle édifiera sur la façade de cet Institut un mémorial Antoine Depage ; elle organisera à l'hôpital universitaire (par l'université) une école d'infirmières. La cérémonie d'inauguration aura lieu en 1928. La Croix-Rouge de Belgique a largement bénéficié de l'assistance internationale — le directeur général rappelle que lors des inondations elle a reçu de partout des témoignages de sympathie et de dix pays des secours importants — et, d'autre part, elle a pris part aux actions de secours entreprises en Hollande, en Bulgarie et à Cuba.

Au 31 décembre 1926, le nombre des membres de la Croix-Rouge de la jeunesse était de 41,324 répartis en 3,183 classes d'écoles officielles ou libres ; la revue *Jeunesse* compte 20,000 abonnés.

# Belgique

Le rapporteur conclut son exposé en disant que l'avenir de la Croix-Rouge de Belgique apparaît cette année plus heureux qu'à aucune période de son existence.

M. Goldschmidt, trésorier général, fait rapport sur la gestion de l'exercice 1926 ; il traite séparément des comptes généraux et de l'action de secours aux inondés ; comptes généraux : total des recettes, 784,256.96 fr. ; total des dépenses, 777,602.48 fr. ; excédent des recettes, 6,664.48 fr. Action de secours aux inondés : recettes, 24,605,290.48 fr. ; dépenses, 18,289,325.75 fr. ; reliquat, 5,715,964.73 fr. (le Conseil général de la Croix-Rouge a été unanimement d'avis de verser le reliquat de la souscription publique au fonds de calamités). La trésorerie générale étudiera un plan destiné à diriger méthodiquement le recrutement de nouveaux adhérents.

M. A. François, économiste général, passe en revue l'avoir de la Société en matériel, puis il indique quel ensemble sera constitué à la fin de l'année dans l'institut médico-chirurgical : centre de santé, magasin central de matériel de secours et service d'ambulances-automobiles. En terminant, il attire l'attention de l'assemblée sur la création de l'Union internationale de secours en cas de calamités ; il souhaite que l'action pacifique de la Croix-Rouge se développe, grâce surtout à la Croix-Rouge de la jeunesse et il exprime l'espoir que les jeunes Belges prendront l'initiative d'une manifestation analogue à celle à laquelle la Croix-Rouge de Tchécoslovaquie convoque solennellement chaque année la population entière du pays, à l'occasion de la « Trêve pascale ».

## *Révision des statuts.*

Immédiatement après l'assemblée générale les membres se réunirent en une séance convoquée spécialement pour procéder à la révision des statuts. A une forte majorité le principe du maintien des Comités provinciaux fut voté et le texte du Conseil général fut adopté.